

**Rapport N° 127 concernant le concept et principes d'aménagement d'espaces publics (réponse à la motion de Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts et au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen)**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 290'000.-

---

Nyon, le 18 septembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée de rapporter sur le préavis 127, s'est réunie le mardi 10 septembre 2013. Elle était composée de Mmes Thuillard Chantal, Bürki Henriod Véronique (présidente et rapporteur) et de MM Allamand Victor, Rasmus-Nilsson, Tshuy Frédéric, Vogel David, Wahlen Pierre, Gay Maurice (excusé).

Les membres de la commission remercient Mme Fabienne Freymond Cantone et M Olivier Mayor, Municipaux, et MM François Menthonnex et Bernard Woeffray, Chefs de Services, pour leurs explications ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions posées.

### **Préambule**

Ce préavis est une suite logique aux différents postulats et motions de ces dernières années, et plus particulièrement aux deux motions de mars et mai 2013.

Il renvoie à une méthodologie qui d'un côté s'articule autour d'un concept d'espaces publics et de l'autre sur les principes d'aménagement de ces mêmes espaces publics.

Le concept consiste à évaluer et repenser les « vides » (rues, jardins, passages), les principes à définir le mobilier urbain, les revêtements, les espaces verts, entre autres.

Pour ce faire, si le préavis est accepté, un calendrier propose des ateliers créatifs afin d'utiliser les compétences de tous les services engagés à ce processus tout en faisant appel à un, ou plusieurs, mandant de l'extérieur.

Celui-ci aurait ainsi une vision d'ensemble plus neutre.

### **Questions**

La commission s'est demandé si la Municipalité allait se servir d'études déjà faites, comme par exemple celle d' « Usine 21 » ?

Celle-ci sera, bien sûr, intégrée à la phase de réflexion, bien que la priorité ira au « Plan Directeur » effectué par M Berta et adopté par le Conseil Communal en 2001.

Les approches seront-elles différentes au regard des divers quartiers de la ville, tant par leurs emplacements, leurs moyens de transports ou leurs environnements, voire les desiderata des habitants concernés?

La frontière entre le concept et les principes semble floue à la commission qui souhaite être éclairée.

Le concept se réfère au caractère des espaces alors que les principes, eux, se rapportent à la mise en œuvre.

L'idée est que chaque quartier doit pouvoir « sublimer » son caractère existant.

Tout un chacun doit pouvoir avoir droit aux mêmes « choses » en fonction de l'image que l'on veut donner aux espaces.

Si la commission a bien compris qu'un projet de grande envergure quant au concept de l'aménagement urbain devient un facteur plus qu'essentiel aux yeux de la Municipalité, les principes, eux semblent plus flous, tout au moins sa répartition.

La commission a bien compris également qu'il ne s'agit pas seulement d'abris bus à repenser ou de choisir la couleur des bancs de délasserment.

Tous les services de la ville sont concernés par ce projet, puisque les Travaux et environnement devront intervenir concernant les revêtements futurs, entre autres, les Espaces verts et forêts pour tout ce qui sera plantations diverses, les SI pour les éclairages, la Mobilité pour tout ce qui sera circulation diverse. Nous soulignons, d'ailleurs, la très bonne collaboration entre les services.

Cependant, il semble à la commission, qu'un seul service doit coordonner, voire de superviser l'ensemble du projet, à savoir le service de l'urbanisme, en collaboration avec les autres services mentionnés.

**A ce stade de la réflexion la commission propose l'amendement suivant, rassemblant les points 3 et 4 des conclusions du préavis :**

**3. D'accorder CHF 290 000.- pour financer l'ensemble du projet, que la Municipalité répartira entre les différents intervenants au moment de sa réalisation.**

### **Conclusion**

La commission reconnaît, unanime, l'intérêt de la démarche entreprise par la Municipalité qui va permettre d'engager un processus de requalification des espaces publics existants et de réflexion sur ceux qui doivent encore être réalisés. Cette réflexion prendra en considération l'ensemble des composants, soit : spacialité, fonctionnalité, revêtements, arborisation, éclairage, mobilier et signalétique.

Elle s'est, toutefois, interrogée sur la méthodologie proposée qui prévoit de scinder en deux et superviser par deux services distincts, un processus qui devrait être unitaire. L'amendement proposé devrait permettre à la Municipalité d'avoir la latitude de moduler cette division en fonction des nécessités qui ne manqueront pas d'apparaître au cours des études qui vont s'engager.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 127 concernant le « Concept d'espaces publics – Principes d'aménagement » y compris mobilier urbain,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts du 11 mars 2013 intitulée « de l'unification du mobilier urbain en Ville de Nyon », et au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen du 27 mai 2013 intitulé « Pour une nouvelle urbanité » par le biais de ce préavis ;
2. d'adopter la proposition méthodologique et son calendrier visant à réaliser un «Concept d'espaces publics» accompagné de ses « Principes d'aménagement » ;
3. d'accorder un crédit de CHF 290 '000.- pour financer les études « Concept d'espaces publics », « Principes d'aménagement d'espaces publics » et leur application. Ce montant sera porté au compte N° 9143.20 « investissement du patrimoine administratif » , dépense amortissable en cinq ans.

La Commission :

Nom Prénom

Thuillard Chantal  
Bürki Henriod Véronique (présidente, rapportrice)  
Allamand Victor  
Gay Maurice (excusé)  
Rasmus- Nilsson  
Tshuy Frédéric  
Vogel David  
Wahlen Pierre